

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE**

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2025

37 membres en exercice
12 présents – 11 pouvoirs – 23 votants
Convocation adressée et publiée le 18 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin 2025 à 10 heures 30 le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé en partie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL, Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78).

Etaients présents :

Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) – Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) – Emmanuelle de CREPY Adjointe au Maire de Versailles – Huguette FOUCHE Conseillère régionale, Adjointe au Maire de Montesson (78) – Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) - Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) – Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy-sous-Montmorency (95) – Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) – Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) – Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) – Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux (78) - Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).

Pouvoirs :

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines, Maire de Jouy-en-Josas (78) donne pouvoir à Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78) - Marie-José BEULANDE Maire d'Eaubonne (95) donne pouvoir à Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) - Laetitia BOISSEAU Conseillère départementale du Val d'Oise (95) donne pouvoir à Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) - Martine CINOSI – GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) donne pouvoir à Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) - Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines, Maire de Maurepas (78) à Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines, Maire de Condé-sur-Vesgre (78) donne pouvoir à Huguette FOUCHE Conseillère régionale, Adjointe au Maire de Montesson (78) - Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy-sous-Montmorency (95) - Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) donne pouvoir à Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) - Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) donne pouvoir à Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) – Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) donne pouvoir à Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux (78) - Dominique VEROTS Maire de Saint-Pierre-du-Perray (91) donne pouvoir à Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).

Absents, excusés :

Sylvie BARBERI Adjointe au Maire de Cerny (91) - Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) – François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) - Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) – Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) - Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) - Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) - Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) - Cédric PEMBA-MARINE Maire du Port-Marly (78) - Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) – Éric TONDU Maire de Maulette (78) – Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91) - Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91).

Délibération n° 2025-24 portant sur la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

Le président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication

Publié le 30 juin 2025

Conseil d'administration du 24 juin 2025 - Délibération 2025-24

Délibération 2025 – 24

Objet

Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

Le président rappelle au Conseil d'administration que, conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de l'établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil d'administration, compte tenu des nécessités de service, de faire évoluer le tableau des emplois, afin qu'il corresponde aux besoins réels de recrutement du CIG.

Le président rappelle également que la présentation, par service, des emplois et des effectifs, adoptée par délibération du conseil du 5 décembre 2023, permet une meilleure lecture et une meilleure information mais implique la création d'une réserve d'emplois pouvant être utilisée afin de pourvoir les besoins urgents de recrutement intervenant entre deux séances du conseil d'administration. En effet, les emplois étant désormais identifiés par service, une mutualisation des emplois afin de pourvoir à un besoin de recrutement n'est plus envisageable sans le recours à ces emplois de réserve. Il a été convenu que l'utilisation, par le président, d'un ou plusieurs de ces emplois de réserve, fasse l'objet d'une présentation pour régularisation dès la réunion du conseil d'administration suivant.

Cette nouvelle présentation rationalise le nombre d'emplois créés au sein du CIG. En effet, la mutualisation des emplois de réserve permet de revenir à un nombre d'emplois créés plus raisonnable, sans limiter la capacité du CIG à répondre aux besoins de recrutement pour satisfaire les besoins des collectivités.

Au 1^{er} juin 2024, le CIG comptait 447 emplois répartis selon les annexes 1,2,3 et 4 figurant dans la délibération n° 2024 – 28 du 2 avril 2024, soit :

- 370 emplois permanents et non permanents,
- 15 emplois de réserve,
- 7 emplois d'apprentis,
- 55 emplois liés à l'activité du service Missions temporaires.

Dans le cadre de la mise à jour du tableau des emplois et effectifs, le président propose au conseil, après avis du Comité Social Territorial, les modifications suivantes à compter du 1^{er} juillet 2025 :

Concernant l'annexe 1 :

La suppression de 14 emplois à compter du 1^{er} juillet 2025 résulte principalement :

- De départs (mobilité, retraite, détachement, démission), parfois précédés d'absences prolongées,
- Et de réorganisations internes ayant entraîné la disparition du besoin fonctionnel initial.

Tous les postes concernés sont vacants à la date envisagée de suppression.

Détail des suppressions proposées, par structure :

Concours

- Assistant concours (n°0000000697 – Adjoints administratifs – catégorie C)
Poste vacant depuis le 19 septembre 2024.

Conseil en informatique et télécommunications

- Technicien conseil en informatique (n°0000000888 – Ingénieurs ou Techniciens – catégorie A ou B)
Poste vacant depuis le 1^{er} février 2021.

Conseil médical unique

- Référent technique (n°0000006812 – Attachés – catégorie A)
À la suite de l'admission à la retraite, au 1^{er} juillet 2024, de l'agent occupant l'emploi, et d'une réorganisation du service intervenue il y a plusieurs années, due à l'indisponibilité physique de l'agent.

- Gestionnaire Conseil médical (n°0000006804 – Adjoint administratifs – catégorie C)
À la suite de l'admission à la retraite, au 1^{er} novembre 2024, de l'agent occupant l'emploi, et d'une réorganisation ancienne du service liée à son absence prolongée.

Direction des ressources internes et des concours

- Directeur département moyens techniques (n°0000000845 – Attachés – catégorie A)
À la suite du départ en détachement, au 1^{er} septembre 2024, de l'agent occupant l'emploi.

Exploitation informatique

- Technicien exploitation informatique (n°0000006947 – Techniciens – catégorie B)
Poste maintenu dans le cadre d'une nomination, au 1^{er} mars 2024, d'un agent en détachement pour stage suite à la réussite du concours d'ingénieur sur un autre poste. L'agent a été titularisé dans son nouveau grade et le détachement pour stage a pris fin le 28 février 2025.

Finances

- Gestionnaire finances – renfort (n°0000007480 – Adjoint administratifs – catégorie C)
Poste vacant depuis le 1^{er} septembre 2024.

Gestion des carrières 95

- Conseiller carrière (n°0000000896 – Rédacteurs ou Adjoint administratifs – catégorie B ou C)
Suite à la disparition du besoin. Ce poste est vacant depuis janvier 2024, à la suite du départ en détachement de l'agent qui l'occupait.

Moyens généraux

- Agent de maintenance polyvalent (n°0000007506 – Agents de maîtrise – catégorie C)
Ce poste est maintenu dans le cadre d'une nomination, au 1^{er} juillet 2024, d'un agent en détachement pour stage suite à la réussite du concours de technicien sur un autre poste. L'agent sera titularisé dans son nouveau grade et le détachement pour stage prendra fin le 30 juin 2025.

Paie des collectivités

- Gestionnaire de paie (n°0000006638 – Rédacteurs ou Adjoint administratifs – catégorie B ou C)
À la suite du départ en détachement, au 1^{er} février 2025, de l'agent occupant l'emploi.
- Gestionnaire de paie (n°0000003997 – Rédacteurs ou Adjoint administratifs – catégorie B ou C)
À la suite de la démission, au 28 avril 2025, de l'agent occupant l'emploi.
- Gestionnaire de paie – renfort (n°0000006577 – Rédacteurs ou Adjoint administratifs – catégorie B ou C)
Poste vacant depuis le 1^{er} janvier 2025.

Retraite

- Gestionnaire CIR (n°0000006758 – Adjoint administratifs – catégorie C)
Ce poste est resté vacant depuis sa création le 4 juillet 2022.

Ressources humaines

- Responsable des ressources humaines (n°0000000691 – Attachés – catégorie A)
Suite à une mobilité interne. Le poste est vacant depuis le 1^{er} mai 2025. Les fonctions ont été transférées au directeur du département Ressources.

Suppression au 1^{er} octobre 2025 de 2 emplois :

- Responsable technique conseil en assurance chômage (n°0000007856) relevant du cadre d'emplois des Attachés (catégorie A) et rattaché au service Conseil Statutaire, à la suite de la demande d'admission à la retraite, au 1^{er} octobre 2025, de l'agent occupant l'emploi.
- Responsable des services techniques (n°0000007513) relevant du cadre d'emplois des Techniciens (catégorie B) et rattaché au service Moyens généraux, à la suite de la demande d'admission à la retraite, au 1^{er} octobre 2025, de l'agent occupant l'emploi.

Modification de 2 emplois :

Modification des cadres d'emplois des 2 emplois de Cadre pédagogique (n°0000003963 et n°0000004130), rattachés au service Pédagogique et ouverts sur les cadres d'emplois des Attachés (catégorie A) et désormais élargis aux cadres d'emplois des Attachés de conservation (catégorie A) et Bibliothécaires (catégorie A) de la filière culturelle.

Ratification du recours à la réserve d'emploi ayant permis la création de 2 emplois à compter du 1^{er} juin 2024 :

Création d'un emploi de gestionnaire SIRH (n°0000007674), à temps complet et relevant des cadres d'emplois des Rédacteurs (catégorie B) ou Techniciens (catégorie B) ou Adjoints administratifs (Catégorie C) ou Adjoints techniques (Catégorie C), rattaché au service SIRH dans le cadre du développement des missions du service.

Création d'un emploi de Délégué à la protection des données (n°0000007634), à temps complet et relevant du cadre d'emplois des Attachés (Catégorie A), rattaché au service Gouvernance et protection des données dans le cadre du développement des missions du service.

Concernant l'annexe 2 :

La ratification du recours à la réserve d'emploi implique sa reconstitution au niveau initial, soit :

- 1 emploi de réserve en catégorie A
- 1 emploi de réserve en catégorie B

Concernant l'annexe 3 :

Mise à jour des emplois d'apprentissage :

Suppression des emplois d'apprentis, au 1^{er} juillet 2025 :

- Apprenti - Sécurité des Systèmes d'Information (n° 0000007402) au sein du service Conseil en sécurité des systèmes d'information, prévu par délibération 2023-17 pour les années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, suite à la démission de l'apprenti au 31 août 2024.
- Apprenti - Conseiller Statutaire (n°0000007278) au sein du service Conseil statutaire, prévu par délibération 2023-17 pour l'année 2023-2024, suite à la fin du contrat d'apprentissage arrivé à son terme le 28 août 2024 – l'agent a été recruté sur un emploi permanent.
- Apprenti - Consultant en marchés publics d'Assurances (n°0000007299) au sein du service Conseil en assurances, prévu par délibération 2023-17 pour l'année 2023-2024, emploi non pourvu.
- Apprenti – Conseiller carrière (n°0000007279) prévu par délibération 2024-27 pour l'année 2024-2025, emploi non pourvu.

Maintien des emplois d'apprentis actuellement pourvus puis supprimés, soit :

- Apprenti - Juriste conseil en commande publique (n°0000007260) au sein du service Affaires juridiques non-statutaires, prévu par délibération 2024-27, contrat en cours jusqu'au 31 août 2025, emploi non renouvelé qui sera supprimé à l'occasion de la fin du contrat d'apprentissage.

Maintien des emplois d'apprentis actuellement pourvus et renouvelés soit :

- Apprenti - Assistant de service Social (n°0000007694) au sein du service Assistants sociaux, prévu par délibération 2024-27, contrat en cours jusqu'au 31 juillet 2027.

- Apprenti - Gestionnaire comptable (n°0000007832) au sein du service Finances, prévu par délibération 2024-27, contrat en cours jusqu'au 5 septembre 2025 – emploi renouvelé (n°0000007870) par délibération 2025-06 pour les années 2025-2026 et 2026-2027 – nouvel apprenti en cours de recrutement. *Considérant la date de fin du contrat sur l'emploi maintenu (n°0000007832) et dans le but de permettre le recrutement d'un apprenti sans contraintes de début du nouveau contrat, un second emploi (n°0000007870) a été créé. L'emploi (n°0000007832) précité sera supprimé à la date de fin prévu du contrat soit au 6 septembre 2025).*
- Apprenti – Exploitation informatique (n°0000007280) au sein du service Exploitation informatique, prévu par délibération 2023-17, contrat en cours jusqu'au 31 août 2025, emploi renouvelé (n°0000007280) par délibération 2025-06 à compter du 1^{er} septembre 2025 pour 2 ans – nouvel apprenti en cours de recrutement.

Maintien des emplois d'apprentis en cours de recrutement, soit :

- Apprenti – Assistant ingénieur en informatique décisionnelle (n°0000007873) au sein du service Analyse et prospective sociales, prévu par délibération 2024-76, pour les années 2025-2026 et 2026-2027.
- Apprenti – Assistant de direction (n°0000007872) au sein du service Concours, prévu par délibération 2025-06, pour les années 2025-2026 et 2026-2027.

Evolution des emplois d'apprentissage :

Délibération n° 2024 – 28 : 7 emplois au 1^{er} mai 2024

Délibération n° 2024 – 76 : 8 emplois au 1^{er} janvier 2025

Délibération n° 2025 – 06 : 11 emplois au 1^{er} mai 2025

Proposition actuelle : 7 emplois au 1^{er} juillet 2025, puis 5 emplois au 1^{er} octobre 2025.

Concernant l'annexe 4 :

Mise à jour des emplois d'Auxiliaire de Puériculture désormais rattachés à la catégorie B.

Aucune autre modification n'est apportée.

Le président propose, en cas d'appel à candidatures infructueux de fonctionnaires pour pourvoir l'ensemble des emplois visés à l'annexe 1 et 2, d'autoriser le recrutement d'agents contractuels, sur le fondement indiqué pour chaque emploi dans chacune de ces annexes.

Concernant les emplois créés aux annexes 1, 2 et 4, les candidats devront être titulaires d'un titre permettant l'accès aux concours du cadre d'emplois de leur grade de recrutement ou d'une expérience significative correspondante justifiant le recrutement. La rémunération de ces agents sera établie sur la grille indiciaire de leur grade en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification des candidats et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées à leur grade, conformément au régime indemnitaire applicable aux agents du centre de gestion.

Enfin, le président propose la validation du recours à des emplois saisonniers durant la période estivale afin de répondre aux besoins opérationnels qui ne peuvent être entièrement couverts par les agents permanents du CIG, en raison des congés estivaux.

Pour simplifier la gestion de ces emplois saisonniers, il est proposé de pérenniser l'accord relatif au recrutement d'agents saisonniers dans le tableau des emplois et des effectifs. Ce cadre prévoit la création de 10 emplois non permanents, au premier grade des cadres d'emplois des adjoints administratifs et des adjoints techniques. Le choix du cadre d'emplois sera déterminé en fonction des missions spécifiques confiées, en adéquation avec les compétences requises pour chaque poste.

Il est proposé que le recours à ces emplois saisonniers soit autorisé pour une période allant de juin à septembre inclus, soit une durée maximale de 4 mois par année civile. Les contrats de travail pour ces emplois saisonniers seront limités à une durée maximale de 3 mois, renouvelable en fonction des besoins opérationnels. Il est proposé que la rémunération de ces emplois saisonniers soit fixée en référence à l'indice brut correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle indiciaire C1. Les agents recrutés sur ce motif bénéficieront du régime indemnitaire correspondant au grade de recrutement applicable pour les agents du CIG.

Le président sollicite donc l'autorisation de recruter jusqu'à 10 agents contractuels pour une durée maximale de 3 mois, sur une période ne dépassant pas 4 mois à compter du 1^{er} juin de chaque année. Cette mesure vise à répondre à l'accroissement saisonnier d'activité des différents services du CIG, tout en assurant une gestion optimale des ressources humaines.

Au total, il est proposé au conseil d'administration d'adopter les modifications du tableau des emplois du CIG suivantes :

- La suppression :
 - Au 1^{er} juillet 2025 de 18 emplois (14 emplois permanents référencés à l'annexe 1 et 4 emplois d'apprentis référencés à l'annexe 3) ;
 - Au 1^{er} octobre 2025 de 4 emplois (2 emplois permanents référencés à l'annexe 1 et 2 emplois d'apprentis référencés à l'annexe 3) ;
- La modification au 1^{er} juillet 2025 de 2 emplois référencés à l'annexe 1 ;
- La ratification au 1^{er} juillet 2025 de l'utilisation de la réserve d'emplois prévus à l'annexe 2 ayant permis la création de 2 emplois ;
- La reconstitution au 1^{er} juillet 2025 de la réserve d'emplois prévue à l'annexe 2 au niveau initial.
- La prise en compte de la création de 4 emplois d'apprentis à l'annexe 3 suite aux délibérations n°2024-76 et 2025-06.

L'ensemble de ces modifications portera le nombre d'emplois du tableau des emplois et des effectifs du CIG :

Au 1^{er} juillet 2025, à 435 emplois permanents répartis selon les tableaux figurant dans les annexes 1,2,3 et 4 :

- 358 emplois permanents et non permanents répartis entre les services ;
- 15 emplois de réserve ;
- 7 emplois d'apprentis ;
- 55 emplois liés à l'activité du service Missions temporaires.

Au 1^{er} octobre 2025, à 431 emplois permanents répartis selon les tableaux figurant dans les annexes 1,2,3 et 4 :

- 356 emplois permanents et non permanents répartis entre les services ;
- 15 emplois de réserve ;
- 5 emplois d'apprentis ;
- 55 emplois liés à l'activité du service Missions temporaires.

À compter du 1^{er} juillet 2025, 10 emplois non permanents (annexe 5) seront créés afin de pourvoir aux besoins d'accroissement saisonniers du CIG, chaque année pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre. Ces emplois pourront être pourvus par des agents contractuels recrutés pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable en fonction des besoins opérationnels.

Le Conseil d'Administration,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code général de la fonction publique,
- Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 27 mai 2025,
- Vu la délibération n° 2024 – 28 du 2 avril 2024 relative à la mise à jour du tableau des effectifs,
- Considérant qu'il convient d'effectuer une mise à jour du tableau des emplois et des effectifs,
- Vu les annexes 1, 2, 3, 4 et 5 à la présente délibération,
- Vu l'exposé du président,

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des votants,**

- Supprime, à compter du 1^{er} juillet 2025, les emplois de :
 - Conseiller carrière (n°0000000896)
 - Gestionnaire CIR (n°0000006758)
 - Référent technique (n°0000006812)
 - Gestionnaire Conseil médical (n°0000006804)
 - Gestionnaire de paie (n°0000006638)
 - Gestionnaire de paie (n°0000003997)
 - Gestionnaire de paie - renfort (n°0000006577)
 - Gestionnaire finances - renfort (n°0000007480)
 - Directeur département moyens techniques (n°0000000845)
 - Assistant concours (n°0000000697)
 - Agent de maintenant polyvalent (n°0000007506)
 - Responsable des Ressources Humaines (n°0000000691)
 - Technicien exploitation informatique (n°0000006947)
 - Technicien conseil en informatique (n°0000000888)
 - Apprenti - Sécurité des Systèmes d'Information (n° 0000007402)
 - Apprenti - Conseiller Statutaire (n°0000007278)
 - Apprenti - Consultant en marchés publics d'Assurances (n°0000007299)
 - Apprenti – conseiller carrière (n°0000007279)
- Supprime, à compter du 1^{er} octobre 2025, les emplois de :
 - Responsable technique conseil en assurance chômage (n°0000006812)
 - Responsable des services techniques (n°0000007513)
 - Apprenti - Gestionnaire comptable (n°0000007832)
 - Apprenti - Juriste conseil en commande publique (n°0000007260)
- Acte les modifications précitées de 2 emplois référencés à l'annexe 1 du tableau des emplois du CIG,
- Ratifie l'utilisation de la réserve d'emplois prévus à l'annexe 2 ayant permis la création de 2 emplois,
- Acte la création de 4 emplois d'apprentis en application des délibérations n°2024-76 et n°2025-06,
- Acte la reconstitution de la réserve d'emplois prévue à l'annexe 2 au niveau initial,
- Autorise, en cas d'appel à candidatures infructueux de fonctionnaires pour pourvoir l'ensemble des emplois visés à l'annexe 1 et 2, le recrutement d'agents contractuels, sur le fondement indiqué pour chaque emploi dans chacune de ces annexes,
- Acte la création de 10 emplois non permanents, afin de pourvoir aux besoins d'accroissement saisonniers du CIG, pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre pour l'année 2025, puis du 1^{er} juin au 30 septembre chaque année suivante,
- Autorise le président à recruter des agents contractuels pour une durée maximale de 3 mois, sur la période prédéfinie, sur le premier grade des cadres d'emplois des adjoints administratifs ou des adjoints techniques en fonction des missions spécifiques confiées.
- Précise, concernant les emplois créés aux annexes 1, 2 et 4, que :
 - Les candidats devront être titulaires d'un titre permettant l'accès aux concours du cadre d'emplois de leur grade de recrutement ou d'une expérience significative correspondante justifiant le recrutement,
 - La rémunération de ces agents sera établie sur la grille indiciaire de leur grade en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification des candidats et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées à leur grade, conformément au régime indemnitaire applicable aux agents du centre de gestion,
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Supplémentaire pour 2025 et aux Budgets Primitifs suivants.

Pour extrait conforme,

La président,



Daniel LEVEL
Maire de la commune déléguée de Fourqueux